



Energies renouvelables solaire thermique et biomasse

Dossier de presse

Petit déjeuner presse

Jeudi 18 octobre 2012 à l'Espace Hamelin – Salons de la FIEEC

17 rue de l'Amiral Hamelin, Paris 16^{ème}

INTRODUCTION

Présidé par Yves Carl, société Viessmann, accompagné d'Eric Trendel, société HS France, vice-président, le comité stratégique EnR solaire et biomasse réunit 22 industriels. Il est animé par Valérie Laplagne, permanente d'Uniclimate. Il travaille actuellement sur plusieurs thématiques : la certification et la prise en compte des équipements solaires thermiques et biomasses dans la RT2012, la création du domaine solaire dans la base de données du génie climatique, l'élaboration de PEP collectifs en solaire thermique, la valorisation des exigences en émissions pour les chaudières biomasses...

Le comité stratégique EnR solaire et biomasse présente ici son analyse des opportunités créées par l'environnement réglementaire et législatif des EnR en matière de solaire thermique et de biomasse. Il aborde également les évolutions technologiques qui permettront au marché de s'ouvrir à l'avenir.

Côté actualités du marché, ce dossier de presse présente une analyse des tendances du marché 2012, tant dans le domaine du solaire thermique que de la biomasse. Les perspectives d'avenir y sont également évoquées dans les deux secteurs précités.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et demande d'interview.

Le Comité stratégique EnR en quelques mots

Uniclimate et les adhérents du comité ENR participent activement aux travaux suivants :

- La réglementation : réglementation thermique, Directive européenne ENR, directives européennes Eco design for energy related products et Energy labelling, ...
- La normalisation : ils contribuent à l'expertise française des normes par le biais du comité UNM P50B Energie solaire.
- La certification : soucieux de la qualité et de la pérennité des installations solaires thermiques et de biomasse, les industriels se sont volontairement inscrits dans des démarches d'évaluation technique des capteurs solaires, de sélection des chaudières bois (Flamme Verte) et de certification des CESI (NF CESI), gages de performance et de qualité.
- La structuration et le développement des filières : promouvoir le concept, améliorer la qualité des installations par l'implication dans les filières (Enerplan pour le solaire thermique, le SER pour la biomasse)
- La qualification / la formation : améliorer la qualité des installations par le soutien et le développement des qualifications et des formations d'installateurs Qualisol et Qualibois au sein de Qualit'Enr.

Le Comité stratégique EnR en chiffres

Les principaux acteurs industriels du marché français des équipements solaires thermiques et des chaudières bois sont représentés par Uniclimate. Le syndicat compile les statistiques mensuelles de ses adhérents pour le solaire thermique et la biomasse et diffuse les chiffres de marché de manière annuelle.

La profession en quelques chiffres :

- Elle représente environ 75% du marché français en solaire thermique et 50% en chaudières bois
- Chiffre d'affaire global France 2011 : 85 M€
- 4 500 emplois en France

Opportunités de l'environnement réglementaire et législatif

LE SOLAIRE THERMIQUE

La RT pour les bâtiments

Le solaire thermique s'est développé avec les bâtiments labellisés BBC, en répondant aux critères d'économie d'énergie et d'ENR dans les logements et les bâtiments tertiaires qui consomment de l'eau chaude.

La RT 2012, pour le résidentiel individuel, prévoit une obligation minimum en EnR. Le solaire thermique devrait donc profiter concrètement d'une réglementation thermique exigeante pour les bâtiments neufs.

Toutefois, l'Etat a accordé un délai de deux ans pour l'application stricte des 50 kWh/m² par an au résidentiel collectif. Pendant ces deux années, le recours au solaire ne sera donc pas nécessaire pour répondre aux exigences réglementaires dans le collectif. Uniclimate va cependant faire



ses meilleurs efforts pour inciter les maîtres d'ouvrages collectifs à néanmoins utiliser le solaire thermique. En effet, les industriels ont optimisé les solutions dans le neuf, pour atteindre un coût objectif de 1000 € par logement.

Aujourd'hui, l'enjeu réside dans l'existant. En effet, suite à la conférence environnementale qui s'est tenue en septembre dernier, la feuille de route pour la transition écologique inclut un plan de rénovation thermique. Ce chantier devrait, dès 2013, avoir pour objectif la rénovation de 500 à 600 000 logements par an. Le gouvernement ne donne cependant encore aucune visibilité sur les moyens de financement de ce plan ambitieux ni sur la part qui pourrait être réservée au solaire thermique dans ce projet.

Dans la réglementation thermique actuelle, le solaire thermique est valorisé de la même manière que dans le neuf, mais l'exigence en consommation reste moins importante.

Directives Eco design et Labelling

Pour le lot 1, le projet de règlement met le solaire thermique à l'honneur : il permettra vraisemblablement de faire passer les chaudières à condensation de la classe A à la classe A++ lorsqu'elles sont couplées à du solaire.

La certification des produits

La certification NF CESI : 2012 marque l'année de son démarrage, avec d'ores et déjà 20 marques commerciales et plus de 100 gammes CESI certifiées au 1^{er} septembre 2012. Ceci constitue un succès. Toutefois, Uniclimate s'interroge sur la bonne prise en compte de la certification NF CESI dans le moteur de calcul de la RT2012, puisqu'à ce jour les résultats des calculs effectués ne récompensent pas cette démarche ni les efforts financiers consentis par les industriels pour répondre aux exigences de cette certification. Il est d'ailleurs à noter que le label Promotelec exige la certification NF CESI depuis le 1^{er} septembre 2012.

Le soutien durable des pouvoirs publics



Le solaire thermique bénéficie d'une continuité dans le soutien par des aides publiques, que ce soit dans le secteur individuel ou collectif.

En logement individuel, le crédit d'impôt atteint un taux de 32%, bonifié à 40% en cas de bouquet de travaux. Compte tenu de la stagnation du marché, UNICLIMA souhaite que ce soutien soit maintenu tel quel pour 2013.

En ce qui concerne l'Eco PTZ, il est important de préciser qu'il prend en compte le CESI et le SSC, mais que dans ce dernier cas, le SSC représente une seule catégorie de travaux, alors qu'il répond aux besoins en chauffage et ECS. En bonne logique, les systèmes solaires combinés devraient constituer à eux seuls un bouquet de travaux.

Dans le secteur collectif, le Fonds chaleur de l'ADEME, en place depuis 2009, reste d'actualité.

Tableau de l'aide maximum en fonction du type d'installation et de la zone géographique :

	Zone géographique	Aide maxi en €/tep solaire utile produite/an
Logement Collectif	Nord	13 500 €/Tep
	Sud	13 000 €/Tep
	Med	11 500 €/Tep
Tertiaire	Nord	11 500 €/Tep
Industrie	Sud	11 000 €/Tep
Agriculture	Med	10 000 €/Tep

Dans les secteurs individuel et collectif, le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) permet de valoriser les installations de CESI, de SSC ou d'eau chaude solaire collective dans les bâtiments existants. Des fiches d'opérations standardisées existent pour les différentes applications :

- CESI : BAR TH 01
- ECS solaire collective : BAR TH 02
- SSC : BAR TH 43.

Dans l'existant, les CEE sont les relais de l'aide publique directe.

LA BIOMASSE

Flamme Verte : exigence renforcée



Le label Flamme Verte est un label de qualité dédié aux appareils de chauffage au bois. Il sélectionne les équipements de meilleure qualité, testés selon la norme européenne en vigueur (EN 303-5) par un laboratoire indépendant.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le label Flamme Verte Chaudières exige au minimum la classe 4*. Cette classe correspond à une exigence de rendement minimum et des émissions maximum autorisées.

Tableau de l'évolution des exigences du Label Flamme Verte chaudières

Pour les rendements

Année	2004	2009	2012	2014
Exigence minimum Flamme Verte pour les chaudières *	65%	80%	83%	88%

- * pour une puissance de 30kW

Pour les émissions

Année	2004	2009	2012	2014
Exigence minimum Flamme Verte	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5

Détail des émissions par classe

	kW	CO	Classe 3		CO	Classe 4		CO	Classe 5	
			COV	poussières		COV	poussières		COV	poussières
Chargement Manuel	< 50	5000	150	150	1200	50	75	700	30	60
	50 à 70	2500	100	150						
Chargement Automatique	< 50	3000	100	150	1000	30	60	500	20	40
	50 à 70	2500	80	150						

RT2012

La Réglementation thermique 2012 valorise le chauffage au bois, en lui attribuant une modulation de 30% de la consommation maximale. Ainsi, avec une chaudière bois, la consommation moyenne autorisée pour la maison individuelle est de 65 kWh/m².an. La modélisation des chaudières bois est calquée sur celle des chaudières fioul ou gaz. Le comité stratégique ENR travaille actuellement sur la pertinence de la méthode RT2012 par rapport aux installations de chaudière biomasse, basée sur de l'hydro-accumulation.



Directives Eco design et Labelling

Les travaux du lot 15, dédié aux chaudières à combustible solide, ont repris en juin 2012. Un nouveau projet de règlement - actuellement en consultation - propose trois étapes d'exigences, à N+2, N+4 et N+6. (N = date d'application). La méthodologie est calquée sur celle du lot 1 (chaudières gaz ou fioul et PAC), avec le calcul d'un rendement saisonnier. Pour le calcul de l'efficacité du produit, un coefficient de conversion de la biomasse BCC de 1,4 est appliqué au rendement de la chaudière bois, afin de valoriser la production d'ENR.

Le soutien des pouvoirs publics

Le taux de crédit d'impôt est de 15%, porté à 26% dans le cas de bouquets de travaux. En cas de remplacement de matériels fonctionnant au bois, ce taux passe à 26%, porté à 34% dans le cas de bouquets de travaux.

La chaudière bois est éligible à l'ECO PTZ, mais avec des critères différents de ceux exigés pour le CI (exigences sur les émissions), ce qui complique la visibilité et l'utilisation de ce dispositif.

Uniclimate souhaite que les exigences entre le CI et l'ECO PTZ soient harmonisées, sur la base d'exigences en rendement et en émissions.

Uniclimate regrette que le taux de CI soit le même que celui des appareils indépendants, alors qu'il s'agit d'un équipement de chauffage (et non d'appoint) souvent couplé à la production d'ECS. La chaudière bois répond en effet au besoin en chauffage d'une habitation, ce qui n'est pas le cas d'un insert ou d'un poêle à bois. La chaudière bois devrait donc bénéficier à ce titre d'un taux de 32%, comme c'est le cas du CESI ou du SSC.

Par ailleurs, les chaudières bois sont éligibles aux CEE :

- Chaudière bois individuelle : fiche BAR TH 13
- Chaudière collective : fiche BAR TH 14

La qualification Qualibois module eau sera exigée à partir du 1^{er} janvier 2013.

Qualification de la filière

Les industriels apportent leur contribution aux efforts engagés pour développer la qualification des installateurs. Ceci dans l'optique de l'obligation de qualification, qui sera exigée dans le cadre des CEE, et, à l'horizon 2014, pour le bénéfice de l'éco-conditionnalité des aides.

Les évolutions technologiques

LE SOLAIRE THERMIQUE

Le stockage intégré avec chaudière : la colonne solaire

La colonne solaire est une chaudière qui intègre un ballon ECS de manière compacte (sous forme de colonne), le ballon étant couplé à des capteurs solaires. Ces équipements sont particulièrement adaptés aux logements neufs car ils combinent performance, production d'ENR et compacité.

L'optimisation des systèmes : schéma CESCO

Le schéma dit CESCO (pour chauffe-eau solaire collectif individualisé) est un schéma adapté pour le résidentiel collectif qui associe un champ de capteurs collectif et des appoints individuels. Il permet la répartition des charges de l'appoint. Il a fait l'objet d'un titre V pour la RT2005, paru le 13 décembre 2011. Le titre V valorise la configuration parapluie, qui impose que tous les organes d'équilibrage soient disposés en toiture. Un guide a été élaboré pour faciliter l'utilisation du titre V. Il est téléchargeable sur le site Enerplan.



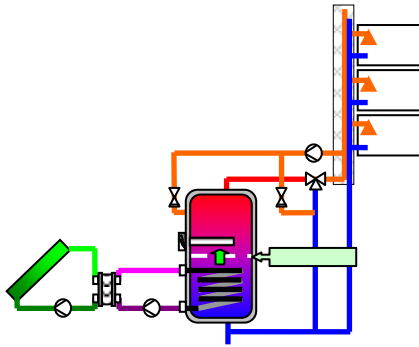


Schéma classique de chauffe-eau solaire collectif

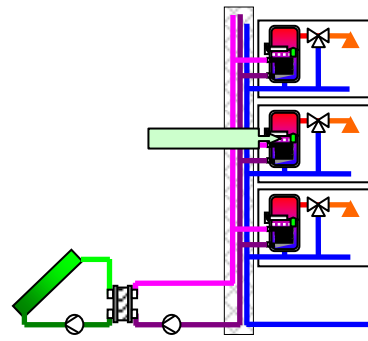


Schéma classique de chauffe-eau solaire collectif individualisé

Dans la RT2012, un titre V n'est plus nécessaire, le schéma CESCO étant pris en compte dans la méthode.

Couplage d'énergies

Dans les bâtiments neufs où l'on cherche la plus faible consommation d'énergie, de plus en plus de systèmes sont des hybrides associant différentes ENR. On couple ainsi le solaire à la chaudière biomasse, mais aussi le CESCO avec une pompe à chaleur (PAC). Il sera certainement nécessaire d'élaborer des titres V pour prendre en compte ces systèmes dans la RT2012. Par ailleurs, des programmes de certification sont à l'étude pour valoriser les performances de ces systèmes.

LA BIOMASSE

Une alternative aux énergies fossiles

Les progrès réalisés sur l'optimisation du fonctionnement avec l'hydro-accumulation permettent une autonomie journalière pour les chaudières au bois bûche. Pour les chaudières à granulés, grâce au chargement automatique, on atteint le niveau de servitude des chaudières à énergies fossiles (à l'évacuation des cendres près...).



Des évolutions marquées par une baisse des émissions

Les industriels de la biomasse se préparent d'ores et déjà à la prochaine échéance de Flamme Verte en 2014, à savoir la classe 5. Celle-ci se traduit par des évolutions pour une meilleure combustion. A une échéance plus longue, si l'on se place dans l'optique de l'Allemagne pour 2016 avec un objectif de 20 mg/Nm³ pour le bois bûche au lieu des 60 mg/Nm³ pour la classe 5, une nouvelle étape technologique sera nécessaire, avec l'intégration obligatoire d'un système de filtre.

Les tendances du marché 2012 et les perspectives

LE SOLAIRE THERMIQUE

Tendances du marché

Fin août, le marché 2012 montrait une stabilité par rapport à 2011.

Tableau des évolutions du marché solaire thermique en%

	Evolution à fin août 2012 comparé à 2011
Surface CESI	-14%
Surface SSC	-21%
Surface ECS collective	+20%
Surface totale	-0,3%

En matière de CESI, on constate une baisse de 14% par rapport à 2011. Toutefois les colonnes solaires (ou chaudières compactes associées avec un CESI) progressent de près de 21%. Ces équipements, qui représentent désormais environ 20% du marché du CESI, sont particulièrement présents dans la maison neuve.

Côté SSC, le marché poursuit sa chute, avec une baisse de 21% par rapport à 2011. Cet équipement ne trouve sa place ni dans le neuf ni dans l'existant en France, alors qu'il est très développé Outre-Rhin.

Quant à l'eau chaude solaire collective, elle affiche une hausse de 20% par rapport à 2011. Ce secteur est porté par le bâtiment neuf de type BBC dont les programmes continuent de se réaliser en 2012.

Le 1^{er} semestre 2012 marque une étape importante dans l'évolution du marché solaire thermique : le secteur collectif arrive désormais au niveau de celui de l'individuel. L'eau chaude solaire collective dépasse même systématiquement l'eau chaude solaire individuelle (produite par les CESI) en surfaces mensuelles.

Un marché qui exporte plus que ce qu'il installe en France

Le solaire thermique bénéficie de fabricants de poids présents sur le territoire national. Avec les usines Viessmann à Faulquemont (57) et Vaillant à Nantes (44), la production de panneaux solaires est deux fois plus importante que le marché national. C'est un secteur porteur d'emplois industriels, en plus des emplois liés à la distribution, à la vente, à l'installation et à la maintenance. D'autres industriels implantés en France fabriquent également des équipements dédiés à ce marché du solaire thermique.

Perspectives

D'ici la fin de l'année 2012, du fait du contexte économique actuel et suite au recul des mises en chantier par rapport à 2011, on peut s'attendre au mieux à une stagnation du marché, la baisse du secteur individuel étant compensée par la hausse du secteur collectif. Sans relais de croissance, des difficultés sont attendues pour 2013, où le secteur collectif pourrait ne plus être porté par le neuf.

LA BIOMASSE

Tendances du marché :

Le marché de la biomasse est un marché en progression avec un grand potentiel de croissance. En effet, la biomasse représente une solution intéressante pour répondre à la problématique de la précarité énergétique. Il existe aujourd'hui un grand nombre de maisons individuelles moyennement isolées disposant d'un circuit radiateurs haute température (puissance moyenne de 20 à 30kW) incompatible avec des solutions de chauffage basse température. Installer par exemple une chaudière à granulés dans ce type de maisons permet d'avoir un retour sur investissement rapide.

A fin août 2012, le marché montrait une progression de 6% par rapport à 2011. L'année 2012 est donc l'année de retournement de la tendance, à la baisse en 2011 et 2010.

Les chaudières à chargement manuel progressent légèrement, de 1% par rapport à 2011. La part du bois bûche, qui est un marché de renouvellement supporté par l'avantage du CI, est donc stable, comme c'est le cas pour le fioul ou le solaire. Ce secteur subit la morosité ambiante des marchés. L'investissement obéit à une nécessité en cas de panne de l'existant, et le CI n'est plus déclencheur pour investir dans une première installation de chaudière au bois.

En revanche, les chaudières à chargement automatique, et plus particulièrement les chaudières à granulés, progressent fortement par rapport à 2011. On est dans ce cas sur un

marché encore de niche où il n'y a pas de parc existant, et où il n'y a donc pas de renouvellement avec un taux de CI intéressant. Ce type de chaudières vient souvent en remplacement de chaudières fioul et bénéficient d'un coût du kWh beaucoup plus économique.

Tableau des évolutions du marché biomasse en%

	Evolution à fin août 2012 comparé à 2011
Chaudières manuelles	+1%
Chaudières automatiques	+27%
Total chaudières bois	+6%

Perspectives

En ce qui concerne le marché du chauffage au bois, tous les cliquotants sont actuellement au vert, avec des produits performants, une qualité du combustible désormais avérée et un coût du kWh avantageux. Seul le contexte de crise ne permet pas un juste développement.

A propos d'Uniclîma

Le syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques accompagne les entreprises et les représente auprès des instances françaises, européennes et internationales dans les travaux réglementaires et normatifs, les fait bénéficier de son expertise et de son réseau, et constitue une structure d'accueil et d'échanges pour leur permettre de rencontrer les acteurs de la profession.

Uniclîma représente les secteurs d'activité suivants : chaudières et brûleurs gaz-fioul ; radiateurs à eau chaude ; énergies renouvelables, solaire thermique et chaudières biomasses ; pompes à chaleur ; froid, climatisation ; ventilation et traitement d'air des bâtiments ; filtration, et épuration pour la qualité de l'air... pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels. A chaque secteur d'activité représenté correspond, au sein du syndicat, un comité stratégique dédié, présidé par un industriel, qui définit les axes d'actions. Des groupes de travail mènent les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations. Ils réunissent, dans chaque domaine, les meilleurs experts des entreprises adhérentes.

Uniclîma

11-17 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 PARIS Cedex 16

Tel : 01 45 05 70 00 - Email : uniclima@uniclima.fr - Site Internet : www.uniclima.fr



L'Agence
communication
dynamique !

Contact Presse :

Véronique Jeannin

Responsable Editions et Relations presse

3-5 rue du Bailliage, 78000 VERSAILLES

01 39 24 29 05 - presse@factomedia.fr

Dossier de presse en ligne sur <http://www.factomediarp.com/>